

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1114 DU 15 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**L' ANNEE 2013 A ÉTÉ MÉDIOCRE
DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE
ET 2014 LE SERA AUSSI**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 17

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 20

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 23

Nombre de pages :24

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

2 LA NATION N°1114 / MERCREDI 15 OCTOBRE 2014

L'ÉDITORIAL DE JEAN PAUL ELUTHER

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ CONTINUE DE DÉCIDER POUR HAÏTI

Les nations unies restent . Constatant qu'au cours de l'année écoulée Haïti a fait des progrès sur la voie de la stabilisation, le Conseil de sécurité a décidé mardi de proroger d'un an – jusqu'au 15 octobre 2015 -, le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), mais de diminuer ses effectifs. Par une résolution adoptée à l'unanimité, le Conseil a décidé que l'effectif global de la MINUSTAH serait ramené à 2.370 soldats pour sa composante militaire et à 2.601 personnes pour sa composante de police. Avec ces effectifs plus restreints, la composante militaire n'aidera les institutions haïtiennes que si la police nationale d'Haïti n'était pas en mesure de rétablir l'ordre avec l'appui de la composante de police de la MINUSTAH. Considérant qu'il s'agit là d'« une tâche des plus cruciales », la résolution prie la Mission de continuer de redoubler d'efforts pour encadrer et former les agents de la police et de l'administration pénitentiaire haïtiennes. Les membres du Conseil ont également affirmé que tout aménagement de la configuration de la force devrait dépendre des conditions de sécurité sur le terrain, notamment dans le contexte des prochaines élections législatives et locales et du scrutin présidentiel, ainsi que du développement croissant des capacités de l'État haïtien. « En dépit des progrès importants accomplis en 2014, Haïti reste en proie à de sérieux problèmes humanitaires, alors que quelque 85.432 déplacés vivent dans les camps restants, dans des conditions qui laissent encore à désirer, caractérisés par la malnutrition et un accès irrégulier à l'eau et à des toilettes fonctionnelles, les femmes et les enfants étant particulièrement touchés », ont souligné les membres du Conseil dans la résolution. Cette décision est une nouvelle défaite pour les forces politiques qui dénoncent la tutelle exercée par les Nations unies . Elles n'ont même pas été capable de mobiliser au sein du conseil les états comme la chine et la russie qui contestent la main mise occidentale sur notre planète ou d'autres états du continent américain qui y ont envoyé des troupes (**Argentine et Chili**). Il faut ajouter que la représentante de l'ONU est une ressortissante de Trinidad qui appartient à la CARICOM . La défiance internationale et régionale vis à vis d'Haïti reste donc très forte . Sans amélioration de la gouvernance par les forces nationales rien ne changera .

2013 : UNE MÉDIOCRE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

L'INSEE a publié récemment les données économiques pour 2013 . L'administration a enfin compris la nécessité de mettre rapidement à la disposition du public les informations économiques pour mieux suivre et réguler l'activité économique . En 2013, le PIB de la Guadeloupe atteint 8103 euros soit une augmentation de +0,7 % en volume (+0,8 % en 2012). Avec une population en hausse de 0,2 % en 2013, le PIB par habitant augmente de +0,5 % en euros constants. Les importations s'élèvent à 2897 soit une augmentation en volume de 4,2 %. L'encours des crédits à la consommation des ménages stagne: il baisse légèrement (-0,1 %), après une hausse de 0,5 % en 2012.

Les facteurs qui ont fait évoluer le PIB sont :

La consommation des ménages, 4928 contre 4891 , contribue négativement à l'évolution du PIB (contribution de -0,1 % point de PIB), malgré des prix à la consommation qui évoluent peu: +0,9 %. Les dépenses des administrations publiques , 3563 contre 3541 , contribuent également négativement à l'évolution du PIB en volume, à hauteur de 0,2 point, elles baissent de 0,4 % en euros constants. Les dépenses des administrations se contractent en 2013 : elles diminuent de 0,4 % en volume alors qu'elles augmentaient encore en 2012 (+2,4 %). La masse salariale des fonctionnaires stagne, tandis que le salaire moyen par tête évolue très peu en raison du gel du point d'indice de la fonction publique (+0,1 %). Des économies sont réalisées sur les achats et charges externes des administrations publiques, en particulier dans les collectivités locales.

En revanche, l'investissement , 1465 contre 1433 , se redresse : il augmente de 1,7 % en 2013, après avoir diminué de 1,2 % l'année passée, et contribue pour 0,3 point à la croissance. L'investissement public a joué un rôle moteur . Après avoir chuté de 1,2 % en volume en 2012, il enregistre une légère hausse en 2013 : +1,7 % en volume. L'investissement des collectivités locales, qui représente près de 85 % de l'investissement public augmente

fortement, en ligne avec l'augmentation de l'encours des crédits d'investissement des collectivités locales qui augmente de 8,2 % en un an. Le port Guadeloupe Caraïbes investit 12,2 millions d'euros en 2013 dans divers projets comme le Grand projet de port à Jarry, la modernisation du terminal de Jarry ou encore l'aménagement du port de Basse-Terre. L'investissement des ménages est porté essentiellement par les projets immobiliers. Les crédits à l'habitat des ménages représentent 68 % des crédits qui leur sont accordés. La croissance de l'encours des crédits à l'habitat des ménages reste soutenue en 2013 (+6 % en 2013, après +7 % en 2012 et +8 % en 2011) du fait des faibles taux d'emprunt. L'encours des crédits d'investissement accordés aux entreprises redémarre (+1 % après -6 % en 2012). Les entreprises investissent davantage, compensant leur retenue de l'année passée. En revanche, les ménages sont prudents. Ils consomment moins qu'en 2012.

Les exportations , 830 contre 783 , progressent de 3,8 % en volume, et cette hausse s'explique pour moitié par la hausse de la contribution des exports de biens manufacturés. Les exportations de produits pétroliers raffinés restent volatiles, et retrouvent leur niveau de 2011 après la chute de 2012. Les exportations de bananes augmentent fortement en 2013 (+10 % en volume), en raison d'une hausse de la productivité liée à des conditions météo favorables. A l'inverse, la récolte de la canne à sucre ayant été affectée par de mauvaises conditions climatiques et des conflits sociaux, les exportations de sucre et de rhum chutent fortement. La quantité de sucre produite baisse de 15 %, et celle de rhum de 9,8 %. Dans un contexte économique difficile, le nombre de nuitées dans les hôtels de Guadeloupe diminue légèrement par rapport à 2012 (-0,5 %). Les touristes font le choix d'un hébergement plus économique. L'hôtellerie souffre particulièrement de cette situation tandis que les hébergements comme les gîtes ou la location bénéficient d'un report de clientèle.

L'inflation est restée modérée en 2013. Les prix à la consommation augmentent de 0,9 %. Les prix de l'énergie sont à l'origine de la faible hausse des prix : ils diminuent de 0,3 %, en raison de la chute de 1,9 % des prix des produits pétroliers. Cette baisse des prix de l'énergie s'observe aussi dans les deux autres DFA et en métropole. Elle vient compenser une forte hausse des prix de l'énergie l'année passée : le cours du Brent est en baisse de 5,7 %

après une hausse de 9 % en 2012. En lien avec la faible évolution des prix de l'énergie, les prix des produits manufacturés sont quasi-stables (+0,5 % après +0,3 % en 2012). L'alimentation et les services sont les principaux secteurs qui contribuent à la hausse des prix. Les prix de l'alimentation augmentent de 2,1 %, en raison du renchérissement des prix de l'alimentation hors produits frais (+2,7 %). Les prix des services augmentent de 1 %.

Le taux de chômage atteint 26,4 % en 2013. Cette augmentation par rapport à 2012, n'incite pas les ménages à la consommation, au contraire la baisse des revenus du travail pèse directement sur leur pouvoir d'achat et donc sur leur niveau de consommation.

Toutes ces données confirment une mauvaise performance de l'économie en 2013 et les perspectives pour 2014 ne sont pas encourageantes .

LA COUR DES COMPTES PROPOSE UNE LOI ANNUELLE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Une amélioration de la gouvernance des finances locales est nécessaire et pourrait passer par une loi annuelle encadrant leurs dépenses et leurs recettes à l'image de celle qui régit le financement de la Sécurité sociale, estime la Cour des comptes. Dans un deuxième rapport sur les finances locales, elle souligne que les collectivités n'ont pas apporté l'an passé leur contribution attendue à la baisse des déficits publics et que les perspectives d'une plus grande maîtrise de leurs dépenses sont "incertaines". L'enjeu est pourtant de taille, alors que le gouvernement a prévu de les faire contribuer à hauteur de 11 milliards d'euros à l'effort de 50 milliards programmé sur les dépenses publiques sur la période 2015-2017, et ce sous la forme d'une baisse des dotations qu'elles reçoivent de l'Etat. Pour la Cour des comptes, il n'est pas certain, au vu des tendances récentes, que cette baisse de moyens se traduise par une diminution du même montant des dépenses, le risque étant que les collectivités choisissent plutôt d'augmenter le taux des impôts locaux ou d'en créer de nouveaux. Les dépenses des administrations publiques locales (régions, départements et communes) représentent 21% de la dépense publique en France et leur endettement 9,5% de la dette publique. Leurs dépenses ont progressé l'an passé de 3,4% (dont +3,1% pour les dépenses de personnel) et leurs recettes de 1,1%, du fait notamment d'une

baisse de 0,6 milliard d'euros des dotations de l'Etat. En conséquence, leur déficit est passé de 3,7 milliards d'euros en 2012 à 9,2 milliards, soit l'équivalent de 0,4% du produit intérieur brut contre 0,15%. La Cour des comptes rappelle que la trajectoire des dépenses publiques, dans sa version du printemps 2013, prévoyait un déficit des collectivités à 0,2% du PIB en 2014 puis un retour à l'équilibre à compter de 2015. Leur dérapage a contribué pour un tiers à celui du déficit public global, qui a atteint l'an passé 4,3% du PIB contre 3,7% programmé. Pour remédier à cette situation, à l'heure où les concours de l'Etat, qui représentent plus de 40% de leurs ressources, sont encore appelés à diminuer, la Cour des comptes estime que "l'enjeu d'une maîtrise accrue des finances publiques locales (..) justifierait l'instauration d'un autre mode de gouvernance, partagé avec l'État." Elle recommande à ces fins l'adoption par le Parlement d'une loi annuelle de financement des collectivités territoriales comprenant notamment des objectifs d'évolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire des collectivités territoriales. La Cour estime d'autre part que la baisse des dotations de l'Etat rend nécessaire de les répartir non pas en fonction des ressources totales de chaque collectivité mais aussi de leurs marges de manoeuvre respectives. Cela signifie, selon elle, que l'Etat doit prendre en compte le fait que le niveau communal dispose de ressources fiscales plus dynamiques que les régions et les départements et qu'il dispose d'un important potentiel d'économies en mettant en oeuvre des regroupements qu'elle juge encore insuffisants. S'agissant des régions, elle prône un recentrage de leurs interventions sur leurs missions prioritaires et insiste sur la nécessité, en cas de regroupement, de veiller à ce que l'alignement des méthodes de gestion et des politiques publiques ne compromette pas la recherche de gains d'efficience

AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE ET RELANCE ÉCONOMIQUE

L'austérité est elle efficace pour maîtriser l'endettement et restaurer la confiance? Certains affirment que l'austérité serait un moyen efficace de maîtriser l'endettement et restaurer la confiance. Cette conception procède d'un raisonnement apparemment simple et de bon sens : c'est en réduisant les dépenses qu'un Etat va être en mesure de réduire ses déficits et donc de maîtriser la progression de sa dette. En réalité, l'évolution des déficits publics est régie non seulement par la dynamique des dépenses mais aussi par celle des recettes. Cette-dernière dépend étroitement de

l'activité économique... elle-même influencée par la dynamique des dépenses publiques. Quant au ratio dette/PIB, il est gouverné non seulement par les déficits publics, mais aussi par les intérêts sur la dette et la croissance nominale du PIB. Ainsi, l'effet d'une réduction des dépenses sur les déficits et la dette ne peut être évalué « toutes choses égales par ailleurs ». Il est nécessaire d'analyser son impact sur la croissance, les recettes fiscales, les taux d'intérêt et l'inflation. Or, tous ces impacts sont fortement dépendants du contexte macroéconomique. Dans un contexte de croissance et de taux d'intérêt « normaux », une baisse des dépenses peut stimuler l'investissement privé et contribuer à réduire l'endettement public via la baisse des taux d'intérêt. Au contraire, dans un contexte de taux déjà nuls et de croissance dégradée, des études universitaires récentes, y compris au sein de la Commission Européenne (la supposée gardienne de l'orthodoxie budgétaire), ont mis en évidence que la baisse synchronisée des dépenses publiques entre partenaires européens a eu un impact négatif très fort sur la croissance (plus fort encore d'ailleurs que celui qu'aurait pu avoir une augmentation des impôts...), réduit le taux d'inflation, augmenté les taux réels et dégradé la dynamique du ratio dette/PIB. Ce phénomène a été parfaitement illustré par l'évolution des ratios d'endettement des pays périphériques, qui, malgré les cures d'austérité qui leur ont été imposées (on estime à respectivement 4 et 5% du PIB potentiel les efforts de consolidation budgétaire respectifs de l'Italie et de l'Espagne depuis 2010), ont tous fortement augmenté depuis 2010 : +15% en Italie, +37% en Espagne...

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

L' ENVIRONNEMENT DE L' ÉCONOMIE DE LA GUADELOUPE

L'agence Fitch a annoncé mardi soir avoir placé la note "AA+" de la France sous surveillance négative, soulignant que la détérioration des perspectives économiques pèse sur les objectifs de consolidation budgétaire et de stabilisation du ratio de la dette. Cette décision intervient quelques jours après celle de Standard & Poor's qui a confirmé vendredi la note AA de la France tout en abaissant sa perspective, de stable à négative. Fitch précise avoir procédé à cette mise sous surveillance bien avant la date de révision prévue de la note de la France, fixée au 12 décembre, pour

tenir compte du projet de budget 2015 du gouvernement qui revoit sérieusement à la baisse les ambitions françaises en matière de maîtrise des déficits. Dans le projet de loi de finances, dont l'examen a commencé mardi à l'Assemblée nationale, l'objectif de 3% de déficit budgétaire n'est plus envisagé que pour 2017, avec un déficit budgétaire qui restera élevé (75,4 milliards d'euros après 87 milliards en 2014) et un déficit public qui devrait atteindre fin 2015 4,3% du PIB, à peine moins que celui maintenant prévu pour 2014 (4,4%). "L'impact quantitatif des récentes réformes structurelles est (..) incertain, et selon Fitch ne semble pas suffisant pour renverser les tendances pour la croissance et la compétitivité à long terme", dit l'agence. En plaçant la note sous surveillance négative, il devient plus probable qu'elle soit abaissée lors de la prochaine revue de la situation. "En conséquence nous pensons qu'il y a des risques baissiers sur le potentiel de croissance de la France à long terme." Fitch juge toutefois que le risque sur les capacités de financement de la France est faible, compte tenu d'une maturité moyenne de sa dette de sept ans, de la faiblesse des coûts d'emprunt et de la flexibilité financière dont elle dispose. Comme après la décision de S&P, le ministre des Finances Michel Sapin a pris acte de la décision de Fitch mais "réaffirme que la dette française est parmi les plus sûres et les plus liquides au monde". "Dans une situation économique européenne difficile, le gouvernement maintient son cap", affirme-t-il, tout en reconnaissant que la croissance et l'inflation plus faibles que prévu en Europe ont pesé sur les déficits budgétaires du pays. "Mais, dit-il, les textes financiers adoptés en Conseil des ministres, dont la discussion a commencé au Parlement, assurent la mise en oeuvre des engagements pris au printemps." "Le gouvernement poursuit dans le même temps des réformes qui contribueront à augmenter le potentiel de croissance de l'économie", ajoute le ministre dans un communiqué. Dans le détail, Fitch a revu en baisse ses prévisions à court terme de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la France à seulement 0,4% pour 2014 et 0,8% pour 2015 dans sa dernière étude contre, respectivement, 0,7% et 1,2% auparavant. Le gouvernement a retenu une croissance de 1% en 2015 comme hypothèse dans l'élaboration du projet de loi de finances. Fitch s'attend à ce que le ratio de dette publique/PIB atteigne un pic deux années plus tard que prévu auparavant et à un niveau plus élevé de 99,7% en 2017, suivi d'une retombée plus lente, à 94,9% d'ici la fin de la décennie, au lieu d'un pic de 96% en 2015 et moins de 90% d'ici 2020, contre 93,5% en 2013. Fitch prévoit désormais

un déficit budgétaire plus important à moyen terme, à 3,3% du PIB en 2017, soit un dérapage de quelque 1,5 point de pourcentage par rapport à sa précédente prévision, alors que le gouvernement le prévoit à 2,8% à cette date. La France est notée AA1 avec perspective négative par Moody's, la troisième grande agence de notation.

CULTURE

LES AFRICAINS DANS LES AMÉRIQUES AVANT COLOMB

Contrairement à la croyance populaire, l'histoire afro-américaine n'a pas commencé avec l'esclavage EN AMERIQUE .De nouveaux éléments de preuve sont en train d'émerger qui prouvent que les Africains avaient souvent navigué à travers l'Atlantique vers les Amériques, des milliers d'années avant Christophe Colomb et bien avant Jésus-Christ. Les grandes et anciennes civilisations de l'Égypte et de l'Afrique de l'Ouest se sont rendus dans les Amériques, ce qui a favorisé le développement de la civilisation américaine en important l'art de la construction des pyramides, les systèmes politiques et les pratiques religieuses ainsi que les mathématiques, l'écriture et un calendrier sophistiqué. La meilleure preuve de la présence africaine en Amérique avant Christophe Colomb vient de la plume de Colomb lui même. En 1920, le célèbre historien et linguiste américain, Leo Weiner de l'Université Harvard, dans son livre l'Afrique et la découverte de l'Amérique, a expliqué comment Colomb nota dans son journal que les Amérindiens avaient confirmé que « les personnes à peau noire étaient venus du sud-est dans les bateaux, avec des lances à bout doré. «Un des premiers cas documentés d'Africains qui voyagèrent et s'installèrent dans les Amériques ont été les Egyptiens noirs conduit par le roi Ramsès III, lors de la 19e dynastie en 1292 en Colombie-Britannique. En fait, en 445 avant JC, l'historien grec Hérodote a écrit que les pharaons de l'Égypte ancienne avaient des compétences de navigation. Une autre preuve concrète, a été souligné par le Dr Imhotep et largement ignoré par les archéologues eurocentriques, comprend des « artefacts égyptiens trouvés en Amérique du Nord dans les écrits des Algonquins de la côte Est avec des noms de lieux égyptiens dans le Grand Canyon. En 1311 après JC, une nouvelle vague d'exploration de l'Afrique vers le Nouveau Monde a été conduite par le roi Abubakari II, au

milieu du XIV^e siècle de l'Empire du Mali, qui était plus grand que le Saint Empire romain germanique. Le roi envoya 200 navires des hommes, et 200 navires de matériel de commerce, les cultures, les animaux, le tissu et la connaissance cruciale qu'avait l'Afrique de l'astronomie, la religion et les arts. Les Explorateurs africains qui traversent les vastes eaux de l'Atlantique à bord d'embarcations primitives peuvent sembler peu probable, ou peut-être farfelue pour certains. Au fil du temps les historiens commencent à reconnaître que les Africains étaient d'habiles navigateurs, bien avant les Européens, contrairement à la croyance populaire. Bien sûr, certains historiens occidentaux continuent de réfuter ce fait parce que, consciemment ou inconsciemment, ils sont encore accrochés à la notion qu'au 19^{ème} siècle il y avait un monopole maritime européen. Après tout, l'histoire affirme la conquête maritime est la réalisation européenne par excellence, l'entreprise unique dont les Européens sont terriblement fiers. La navigation a permis à l'Europe de conquérir le monde. L'idée que les Africains noirs ont bravé les eaux rugissantes de l'océan Atlantique et battre les Européens dans le Nouveau Monde menace la conception de propriété européenne sur les mers. Quand la plupart des gens pensent à l'ancien Mexique, les premières civilisations qui viennent à l'esprit sont les Incas, les Aztèques et les Mayas. Toutefois, les archéologues du début des années 1940 ont découvert une civilisation connue comme les Olmèques de 1200 avant JC, qui étaient autre civilisation avancée dans les Amériques. La civilisation olmèque, qui était d'origine africaine et dominé par les Africains, a été la première civilisation importante en Més-Amérique et la culture Mère du Mexique. Les Olmèques sont mieux connu pour les têtes colossales sculptées trouvées au Mexique central, qui présentent un aspect négroïde incontestablement africaine. L'Historien africain ancien professeur Van Sertima a montré comment les Olmèques étaient la première civilisation méso-américaine à utiliser une langue écrite, l'astronomie sophistiquée, les arts et les mathématiques, et ils construit les premières villes au Mexique, ce qui a grandement influencé les Mayas et les civilisations ultérieures dans les Amériques. « Il n'y a pas le moindre doute que toutes les civilisations dans [Mexique et en Amérique centrale], ont en fin de compte une base olmèque, » fait remarquer Michael Coe, un historien de premier plan sur le Mexique. Les Africains ont clairement joué un rôle dans l'ascension de l'Empire olmèque et que l'influence de l'Afrique a atteint un sommet au cours de la même période que la culture égyptienne

antique noir en Afrique. Un indicateur clair de Voyage précolombien africain trans-atlantique sont attestés par les dernières découvertes archéologiques de stupéfiants indigènes d'Amérique dans les momies égyptiennes antiques, qui ont historiens contemporains ébahis. Toxicologue allemand, Svetla Balabanova rapporte l'existence de la cocaïne et de la nicotine dans les momies égyptiennes. Ces substances viennent d'Amérique : Cocaïne sudaméricaine de Erythroxyton coca et la nicotine de Nicotiana tabacum. Ces composés n'ont pu être mis en place dans la culture de l'Égypte ancienne grâce au commerce avec les Américains. Les Similitudes entre les religions des Américains et des Africains indiquent également des contacts inter-culturels importants. Les dieux noirs que Mayas, Aztèques et Incas vénéraient et les portraits survivants des divinités noires sont des révélateurs. Par exemple, anciens portraits de l'Quetzalcoatl, un dieu serpent de messie, et Ek-ahua, le dieu de la guerre, ont la peau noire et les cheveux laineux. Pourquoi les Américains indigènes auraient vénéré des images si incontestablement africaines si elles ne les avaient jamais vu avant? De nombreuses peintures murales dans les grottes de Juxtlahuaca représentent le célèbre ancien « ouverture de la bouche » égyptienne et les rituels de libation croisés. Toutes ces similitudes religieuses sont trop grandes et ne sont pas de simples coïncidences. Le Professeur Everett illustre la présence de l'Afrique, par les pyramides américaines. La Construction des pyramides est hautement spécialisée. L'Égypte antique a progressé dans la construction de la pyramide pour arriver au produit fini le plus sophistiqué de Gizeh. A La Venta au Mexique, les Olmèques ont fait une pyramide entièrement finie, sans aucun signe de l'apprentissage progressif. Les Pyramides Olmèques et égyptiennes ont été tous deux placés sur le même axe nord-sud et ont des méthodes de construction étonnamment similaires. Fait révélateur, l'ensemble de ces pyramides ont aussi servi le même double objectif, le tombeau et le **temple**. Les pyramides constituent un des signes d'influence africaine dans l'Amérique ancienne. D'autres indicateurs comprennent, l'astronomie, l'art, les systèmes d'écriture, de la flore et de la faune. Historiquement, les peuples africains ont été les explorateurs et les fournisseurs de culture à travers le monde. Tout au long de ces voyages, les explorateurs africains n'ont pas fait des guerres dévastatrices contre les personnes rencontrées. L'Afrique ignore donc son passé glorieux. Avant Colomb dans les Amériques les Africains et les Américains autochtones ont construit

des civilisations exceptionnelles . Malheureusement, après Columb, les européens ont organisé le génocide des indigènes américains, construit sur le dos des esclaves africains et continue l'exploitation des travailleurs . De toute évidence, les Africains ont aidé civiliser l'Amérique bien avant que les Européens «découvre» l'Amérique, et bien avant que les Européens prétendent avoir civilisé l'afrique . Le nombre croissant de preuves est en train de devenir tout simplement trop élevé pour ignorer.

**Garikai Chengu est chercheur à l'Université de Harvard.
Contactez-le sur surgarikai.chengu@gmail.com**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA 3^e CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES

« Nous demandons la multiplication de toutes les formes de partenariat avec et pour les petits États insulaires en développement. » Tel est le message clef issu des quatre jours de réunions et du Document final, « Samoa, la Voie à suivre », adopté à l'issue de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (PEID), qui a pris fin aujourd'hui à Apia, Samoa. Un engagement politique ferme et renouvelé en faveur des (PEID), assorti de 75 nouveaux partenariats ont été les résultats des discussions qui se sont déroulées dans cette île du Pacifique. « Cette semaine, nous avons contribué à construire la pirogue 'la Voie à suivre'. Nous l'avons équipée des nombreuses rames que sont les partenariats lancés ici, dans le Pacifique », a conclu avec émotion le Premier Ministre de Samoa, M. Tuilaepa Lufesolai Sailele Malielegaoi, en parlant du Document final. « Avec les partenariats véritables et durables créés ici, les PEID ont toutes les raisons d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance. » En ce qui la concerne, « la famille des Nations Unies va redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre coordonnée du Document final », a assuré M. Wu Hongbo,

Secrétaire général de la Conférence et Chef du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES). Dans « la Voie à suivre », adoptée par acclamation, les chefs d'État et de gouvernement invitent la communauté internationale à « accélérer, grâce à des partenariats authentiques et durables, l'effort fait à l'échelle mondiale pour assurer le développement durable des PEID grâce à des programmes concrets, ciblés et tournés vers l'avenir et vers l'action ». Tout en reconnaissant que les PEID sont, en premier, responsables de leur propre développement durable, les États Membres soulignent que les partenariats sont « des instruments efficaces pour mobiliser les ressources humaines et financières, l'expertise, la technologie et les connaissances et peuvent être un facteur important de changement, d'innovation et de prospérité ». Les chefs d'État et de gouvernement demandent que soient établis des partenariats qui permettent de travailler de manière constructive « avec toutes les parties prenantes, à tous les niveaux ». Il s'agit d'assurer l'engagement réel de divers acteurs - autorités locales, société civile et ONG, fondations, secteur privé et institutions financières internationales. Le texte adopté précise que ces partenariats doivent « reposer sur le principe de la propriété nationale, de la confiance mutuelle, de la transparence et de la responsabilité » et être « axés sur les priorités » des PEID. Ce Document final invite le secteur privé à jouer un rôle de plus en plus important par des partenariats public-privé. Les six domaines dans lesquels les partenariats seront déployés et attendus, dont les 75 annoncés au cours de cette Conférence, ont fait l'objet de dialogues multipartites résumés aujourd'hui notamment par le Premier Ministre de la Barbade. Il s'agit des thèmes: développement économique durable; changements climatiques et gestion des risques de catastrophes; développement social, santé et maladies non transmissibles, jeunes et femmes; énergie durable; océans, mers et biodiversité; eau et assainissement, sécurité alimentaire et gestion des déchets. Pour lutter contre la pollution marine, par exemple, les participants à la Conférence ont recommandé la création de partenariats efficaces, notamment par le biais du Programme d'action mondiale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Le Gouvernement du Japon a été cité en exemple par le Secrétariat du Programme d'environnement régional du Pacifique, pour le « partenariat authentique, durable et prévisible » qu'il fournit depuis plus de 15 ans, dans la gestion des déchets marins. En matière de

biodiversité, alors que nous sommes en pleine Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020), les délégations ont reconnu la nécessité de recourir à la coopération, aux partenariats internationaux et à des échanges accrus d'informations. Les données et les statistiques font partie des autres moyens de mise en œuvre du développement des PEID énumérés dans le Document final, au même titre que le financement, le commerce, le renforcement des capacités, la technologie, et l'appui institutionnel. Au cours de la séance de clôture, les délégations ont aussi adopté le rapport** de la Conférence, qui a été présenté par le représentant de Maurice, ainsi qu'une résolution de remerciements envers le Gouvernement et le peuple de Samoa. Avant que ne s'achève la plus grande conférence onusienne jamais tenue dans le Pacifique, le représentant du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) a lancé une invitation aux délégations pour qu'elles participent à la Conférence des Nations Unies sur cette question, qui se tiendra à Sendai, au Japon, du 14 au 18 mars 2015. Les autres rendez-vous attendus sont le Sommet sur le climat, prévu le 23 septembre au Siège de l'ONU à New York; les négociations sur un traité sur la lutte contre les changements climatiques, qui auront lieu à Lima, au Pérou; et la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris, en France, en 2015, et à laquelle les PEID ont assigné la tâche d'adopter un instrument ambitieux et juridiquement contraignant. Les États doivent aussi adopter les objectifs de développement durable et le programme de développement pour la période après 2015.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LE CARICOM DEMANDE DES RÉPARATIONS

Le sujet continue de faire fâcher les puissances de l'Occident, mais demeure d'actualité au regard des plaies encore béantes. Les anciennes colonies caribéennes, regroupées au sein de la Caricom, ont repris, le 12 octobre 2014, à Antigua-et-Barbuda, les négociations internes pour affiner leur stratégie vis-à-vis de l'Europe. Elles réclament une compensation pour les siècles d'esclavage et la traite des Noirs vécus dans la déception et le

déshonneur. L'ancien Premier ministre de la Jamaïque, Percival Patterson, le Premier ministre d'Antigua and Barbuda, Gaston Browne, le militant des droits des Noirs, Marcus Garvey ont plaidé pour la convergence des forces dans cette lutte qui dénonce l'esclavage. Ils réclament tous réparation contre les effets sociaux et économiques de la traite transatlantique des esclaves. Entre autres exigences, la Communauté des Caraïbes discute, dans un plan en 10 points, des excuses à l'annulation de la dette officielle en passant par le rapatriement des descendants, à la deuxième Commission d'indemnisation de la Caricom, a rapporté l'agence de presse espagnole EFE. Les experts consultés par cette agence s'interrogent sur la manière dont les Etats membres de la Caricom réclament cette compensation. Et comment l'issue peut-elle servir de modèle pour les pays africains qui veulent se lancer sur la même voie. «Les Etats membres de la Caricom ne sont pas prêts à accepter un« non », ils ne sont pas prêts non plus d'être marginalisés», a déclaré Jeremy Sarkin, un professeur de droit à l'Université d'Afrique du Sud, spécialiste du sujet. Il a soutenu que la CARICOM a créé une structure depuis la demande d'indemnisation et est prête à pratiquer «une politique d'Etat à Etat» et non par «les communautés, les organisations ou les personnes ». L'expert a indiqué que l'intention de réclamer réparation à l'Europe est née de la première Conférence panafricaine sur les réparations tenue au Nigeria en 1993, où l'avocat jamaïcain Anthony Gifford a fait valoir que l'esclavage africain était un crime contre l'humanité et que le droit international reconnaît que tous ceux qui commettent ce crime doit indemniser les victimes. Le débat international s'est accéléré à la Conférence mondiale sur les réparations à l'Afrique en 1999 et, deux ans plus tard, lors de la Conférence mondiale contre le racisme qui s'est tenue en Afrique du Sud. « Au cours des 15 dernières années, la question a mûri dans les Caraïbes et les gens comprennent de plus en plus le bien-fondé des revendications », a détaillé le professeur Sarkin. De l'avis de Jeremy Sarkin, ces pays (victimes) perçoivent les compensations comme un moyen de tirer profit et de redresser leurs faibles économies, plutôt que la reconnaissance des préjudices à la dignité de leur peuple.« Il y a eu très peu d'excuses et de compensation, sauf quelques cas spécifiques, telles que la compensation au Kenya par l'Angleterre », a-t-il illustré. Il a expliqué que l'échec d'autres tentatives de revendications par les individus et les communautés en Afrique est dû en partie à l'absence de volonté politique des puissances européennes pour

répondre à la demande et le fait que ces revendications ne sont pas prises par l'État concerné en tant que pays. Dans la même veine, Sarkin explique que les anciens colonisateurs redoutent «d'ouvrir la boîte de Pandore et de recevoir un flot de plaintes et la révélation de nombreux autres problèmes.» Les problèmes auxquels se réfère l'expert ont été dénoncés à plusieurs reprises par Hilary Beckles, président de la Commission d'indemnisation de la Caricom, qui, en mai dernier, a rappelé que les conséquences de l'esclavage dans les Caraïbes demeurent des problèmes de l'analphabétisme, de l'infrastructure et le sous-développement. Les Etats africains sont plus préoccupés par la façon dont les revendications pourraient affecter leurs relations avec leurs ex-colonisateurs, alors que la plupart d'entre eux dépendent toujours de l'aide financière occidentale. Selon Howard Hassman, «il est peu probable que les anciennes puissances coloniales offrent une compensation à l'Afrique. Toute compensation financière est soumise aux mêmes conditions et les problèmes liés à l'aide financière extérieure ». Les chercheurs ont convenu que le processus d'indemnisation risque de prendre encore beaucoup de temps à se matérialiser. Les pays de la CARICOM sont Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Surinam et Trinité-et-Tobago.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en hausse de 0,92% mercredi après cinq séances de baisse, aidée par une légère dégrue du yen. L'indice Nikkei a regagné 137,01 points à 15.073,52 et le Topix, plus large, a pris 9,40 points (0,77%) à 1.223,67. "Le marché s'est calmé pour le moment, c'est un rebond naturel", commente Takashi Hiroki, stratège chez Monex à Tokyo. Le repli du yen a favorisé les exportateurs comme Denso, en hausse de 1,73%, ou Shin-etsu Chemical (+2,62%). La devise japonaise se traitait à 107,31 pour un dollar en fin de séance, en baisse de 0,25%, après avoir grimpé

la veille jusqu'à 106,68. A la baisse, le compartiment de l'énergie a pâti de la chute de plus de 4% des cours du pétrole mardi. Japan Petroleum Corporation a lâché 1,92% et Inpex 1,28%.

ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé mercredi en baisse après la publication de nouveaux indicateurs alimentant les préoccupations des investisseurs sur la santé de l'économie mondiale. La Bourse de New York a souffert en outre de l'amorce d'un ralentissement de l'activité des fusions et acquisitions. L'indice Dow Jones a finalement perdu 1,06% (173,45 points) à 16.141,74 points après être passé en séance nettement sous la barre des 16.000 points. Le Standard & Poor's 500, plus large, a cédé 0,81% à 1.862,49 points et le Nasdaq Composite a abandonné 0,28% à 4.215,317 points. La chute de Wall Street s'est nettement ralentie vers la fin d'une séance au cours de laquelle le S&P et le Nasdaq ont tous deux basculé à un moment en territoire négatif sur l'ensemble de l'année.

EUROPE

Les Bourses européennes ont nettement aggravé leurs pertes mercredi après-midi pour terminer sur leurs plus fortes baisses quotidiennes en près de trois ans, le recul des prix à la production aux Etats-Unis ayant renforcé les inquiétudes sur la santé de l'économie mondiale. Dans un climat de forte aversion au risque, Wall Street a perdu plus de 2% dans les premiers échanges avant de ramener ses pertes autour de 1,5%, tandis que les indices de volatilités rebondissaient fortement. "Il y a eu une forte accélération du courant de ventes sur les marchés d'actions, avec une aversion au risque exacerbée et généralisée (...) et même un retour de l'anxiété autour des actifs grecs", dit Alexandre Baradez, responsable de l'analyse de marché d'IG France. "Tout cela ne rassure pas les investisseurs; tous les ingrédients sont là pour accentuer les pertes." À Paris, l'indice CAC 40 est passé sous les 4.000 et a terminé sur un recul de 3,63% à 3.939,72 points. Le Footsie britannique a rétrogradé de 2,83% et le Dax allemand a abandonné 2,87%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 3,61% et le FTSEurofirst 300 3,22%. L'indice de la Bourse d'Athènes a encore chuté de 6,25% après avoir déjà perdu 5,7% la veille, tandis que le rendement de la dette souveraine à 10 ans est

remonté vers 7,86%, dans un climat d'incertitudes politiques. Egalement malmenées, la place de Madrid a perdu 3,6% et celle de Milan 4,44%. L'indice de volatilité de l'EuroStoxx 50, encore appelé "indice de la peur", en fait un bond de 23%, à son plus haut niveau depuis la mi-2012 de 28,76, alors qu'il était à 19 environ il y a une semaine.

CHANGE

L'euro progressait mercredi face à un dollar affaibli par une série d'indicateurs décevants mais restait lesté par des inquiétudes sur les perspectives économiques de la zone euro, où l'Allemagne envoie des signes de faiblesse. Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2789 dollar, contre 1,2663 dollar mardi vers 21H00 GMT. L'euro restait presque stable face au yen, à 135,57 yens contre 135,51 yens mardi soir. Il était tombé mardi en séance à 135,04 yens, son niveau le plus faible depuis fin novembre 2013. Le dollar baissait face à la devise japonaise, à 106,02 yens - après être tombé vers 13H55 GMT à 105,23 yens, son plus bas niveau en cinq semaines - contre 107,02 yens mardi soir. Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 80,10 pence pour un euro, après avoir atteint vers 13H40 GMT 80,20 pence, son niveau le plus faible en un mois. La livre progressait face au dollar, à 1,5965 dollar pour une livre, après avoir atteint dans les échanges asiatiques 1,5877 dollar, son niveau le plus faible en onze mois. La devise suisse restait quasi stable face à la monnaie unique européenne, à 1,2068 franc suisse pour un euro, et montait face au dollar à 0,9436 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1263 yuans pour un dollar, contre 6,1248 yuans (son niveau le plus élevé en clôture depuis début mars) la veille. L'once d'or a fini à 1.237,50 dollars au fixing du soir, contre 1.234,75 dollars mardi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DES BARS ET RESTAURANTS

Les débits de boisson (bar / boîte de nuit), ainsi que les restaurants, sont susceptibles de faire l'objet d'une mesure de fermeture administrative en cas, soit d'infraction à la réglementation de ces établissements, soit d'atteintes à l'ordre public, soit encore de crimes et délits commis en rapport avec la fréquentation de l'établissement. Ces décisions sont l'apanage des Préfets, le Préfet de Police à Paris, plus rarement des maires qui peuvent également prononcer des fermetures au titre de leur compétence générale pour la sauvegarde de l'ordre public sur le territoire communal. Une fermeture, quoi qu'en dise les apparences, n'est pas une sanction, mais une mesure de police prise à titre préventif afin d'éviter la continuation ou la réitération de comportements illicites ou constitutifs de troubles à l'ordre public. Dans la pratique, il arrive bien souvent qu'une telle mesure soit motivée en raison de différents incidents survenus même plusieurs mois avant la notification de l'arrêté, étant cependant précisé que des faits beaucoup trop anciens ne peuvent en principe justifier une fermeture. Ces faits divers, traduits en termes juridiques, peuvent relever soit du motif n°1 (infractions à la réglementation), soit du motif n°2 (atteintes à l'ordre public), soit encore du motif n°3 (crimes et délits). La question a son importance, dès lors que ces trois situations sont soumises à des conditions différentes.

En termes de durée :

Les infractions à la réglementation régissant les restaurants ou les débits de boisson peuvent donner lieu à une fermeture d'une durée maximale de 6 mois, de même que la commission de crimes et délits. En revanche, les atteintes à l'ordre public ne peuvent justifier qu'une fermeture de deux mois maximum.

En termes de régime :

Une fermeture administrative justifiée en raison d'infractions à la réglementation doit nécessairement être précédée d'un avertissement, qui est en soit un acte faisant grief et donc susceptible de recours devant le juge administratif. L'avertissement préalable n'est en revanche pas nécessaire pour les deux autres cas (atteintes à l'ordre public et commission de crimes ou délits). A noter que l'avertissement ne doit donc pas être confondu avec la simple annonce faite à l'exploitant qu'une fermeture administrative est envisagée à l'encontre de son établissement. Obligatoire dans tous les cas de fermeture, cette annonce relève simplement de l'obligation de respecter le principe du contradictoire, en laissant la possibilité à l'exploitant de produire ses observations avant que la décision soit prise et doit d'ailleurs, de la même manière, précéder un avertissement.

En termes d'effets :

La fermeture administrative pour la durée de maximale de 6 mois prévue en cas de crimes ou délits vaut retrait du permis d'exploitation, entraînant la perte des licences de catégorie 2, 3 ou 4, conséquences que n'ont pas les autres motifs de fermeture.

En termes de conditions :

Une fermeture au titre des motifs n°2 et 3 (atteintes à l'ordre publics et crimes ou délits) n'est justifiée que si les faits qui en sont à l'origine sont en lien avec la fréquentation ou les conditions d'exploitation de l'établissement, ce qui peut donner lieu à débat. La question qui se pose à ce stade est : que se passe-t-il lorsqu'une décision de fermeture est prise sur différents motifs obéissant à des régimes et ayant des effets distincts ? Le Conseil d'Etat avait échappé à devoir répondre à cette épineuse question à l'occasion d'une demande d'avis émanant du Tribunal administratif de Poitiers se posant la question de savoir si certains cas de fermeture constituaient une sanction et d'autres une mesure de police. Ayant répondu négativement à la première question, il n'a pas eu à répondre aux questions secondaires portant précisément sur l'appréciation du juge en cas de décision multi-motifs . Cette question s'est posée à nouveau devant la Cour administrative d'appel de Paris . Dans cette affaire, le Préfet de Police avait prononcé la fermeture administrative pour une durée de deux mois

d'un établissement de nuit de la capitale pour des faits soupçonnés de violences sexuelles sur mineure liés à une surconsommation d'alcool dans l'établissement. On sait que le service d'alcool jusqu'à l'ivresse et/ou à des personnes mineures constitue une infraction à la réglementation des débits de boissons (motif n°1), tandis qu'un viol ou une agression sexuelle relève respectivement du crime et du délit (motif n°3). Il est commode pour le Préfet lorsqu'il se rend compte qu'il a omis de respecter l'une ou l'autre des conditions légales prévues pour un motif de fermeture, de ne plus s'appuyer que sur le motif encore valide. Ce mécanisme (d'aucuns diront ce stratagème) qui n'est pas inconnu en droit administratif est appelé savamment neutralisation de motifs illégaux, l'idée étant que la décision demeure valide s'il apparaît que le Préfet aurait pris la même décision en se fondant uniquement sur les motifs légaux. Il s'agit donc comme dans le cas d'espèce de déterminer quel était le motif prédominant invoqué. Cela peut notamment transparaître de l'ordre des motifs mentionnés dans l'arrêté, de la place qui leur est consacrée ou de certains termes employés tels que « également » ou « en outre » qui marquent le caractère secondaire du motif concerné. On imagine, ou l'on espère, que le Préfet ne sera pas suivi lorsque la neutralisation des motifs n'est sollicitée que pour échapper aux conséquences d'une bourde procédurale commise par lui. C'était bien le cas dans l'arrêt, le Préfet ayant omis de faire précéder son arrêté d'un avertissement préalable alors qu'il était en partie fondé sur une infraction à la réglementation (motif n°1). Toutefois, la Cour n'a même pas eu besoin de procéder à cette analyse, l'autre motif, à savoir la commission d'une agression sexuelle ou d'un viol n'était pas suffisamment établie en l'état de l'enquête des services de police. Il est d'ailleurs regrettable qu'une mesure de police visant à éviter la réédition de crimes ou délits puisse être prise avant même que la juridiction pénale n'ait statué sur leur existence et, selon la Cour, même si la plainte a été classée sans suite par le Procureur ! En effet, cette situation est, selon nous, difficilement conciliable avec le fait que le juge administratif est lié par la qualification retenue par le juge pénal [4]. Dans cette hypothèse, ne devrait-il pas surseoir à statuer dans l'attente de la décision du juge pénal si ce dernier est déjà saisi ? Il appartiendra au Conseil d'Etat de trancher cette question lorsqu'elle se présentera devant lui.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

T TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent .

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 (**4928** ménages et **3563** administration)

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juillet 2014:74290 (1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER